



NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA REALISATION D'UN CONTROLE

Ci-dessous, une liste des éléments utiles lors de la visite du technicien

Connaissance et accessibilité aux ouvrages :

- ✓ Emplacement des différents regards et ouvrages : tampons de la fosse, regards de contrôles (répartition, bouclage), localisation des points de rejet.

Documents à présenter si vous les possédez :

- ✓ Factures, dernier bon de vidange,
- ✓ Plan de l'installation, photos,
- ✓ Dernier compte-rendu, étude de sol et de définition de filière....

Autres informations :

- ✓ Date de réalisation de l'ouvrage si connue

La visite de premier contrôle comporte les étapes suivantes :

- **Ouverture des tampons de visites des ouvrages (vérification de l'état, corrosion, profondeur...),**
- Vérification du fonctionnement (bon entretien, tests d'écoulement, dépôts de graisse...),
- Eventuellement, recherche de rejet d'eaux usées ;
- Le technicien établit un schéma de l'installation existante reprenant toutes les contraintes recensées (végétation, habitation, mur, canalisations, puits...)

Rappel : la prestation assurée par le SPANC sera facturée au propriétaire au tarif de 120 €.

Ce montant a été fixé par le Conseil communautaire.

A cet effet, une facture émise par le service de gestion comptable de Sens (trésor public) vous sera envoyée par courrier après la réception du compte-rendu.

- La durée d'une visite est de moins d'1 heure.

Le règlement du SPANC est consultable sur le site www.gatinais-bourgogne.fr ou en cliquant sur le lien suivant ➡ [RS](#)

Dans le cas où les ouvrages seraient inaccessibles, le technicien du SPANC ne pourra réaliser sa mission. Un nouveau rendez-vous devra être pris ou un avis défavorable sera émis.